



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 514-954-8220/8221 Site web : www.icao.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

COM 5/12

L'OACI PUBLIE UN MANUEL SUR LES CENDRES VOLCANIQUES

MONTRÉAL, le 5 mars 2012 — Les transporteurs aériens disposent désormais de fondements scientifiques pour prendre des décisions en cas d'éruption volcanique, grâce à un manuel publié par l'OACI et approuvé par des partenaires de l'industrie*.

Sous le titre *Sécurité des vols et cendres volcaniques* (Doc 9974), le manuel renferme des orientations que les États peuvent recommander aux transporteurs aériens quand il y a contamination prévue de l'espace aérien par des cendres volcaniques, plaçant ainsi la responsabilité des vols sur les exploitants, sous la supervision des autorités nationales de réglementation.

Le manuel repose essentiellement sur les travaux de l'Équipe spéciale internationale sur les cendres volcaniques (IVATF), créée par l'Organisation et la communauté aéronautique suite aux éruptions, en 2010, du volcan islandais Eyjafjallajökul, qui ont considérablement perturbé le trafic aérien dans l'ouest et le nord de l'Europe.

« Les conséquences de l'éruption de l'Eyjafjallajökul sur le voyage aérien ont été d'une ampleur inédite. Il nous a fallu aligner nos éléments indicatifs sur les dernières percées technologiques et scientifiques. La nouvelle approche, tout en assurant la sécurité des vols, offre une plus grande souplesse ; elle recommande que la décision d'effectuer un vol dans un espace aérien contaminé par des cendres volcaniques soit laissée aux compagnies aériennes, sous la supervision des autorités nationales de réglementation », a déclaré M. Raymond Benjamin, Secrétaire général de l'OACI.

Afin de permettre aux États membres de l'OACI et à l'industrie d'accéder facilement à cette information cruciale pour la sécurité, le manuel est disponible en anglais à l'adresse : www.icao.int/publications/Pages/doc-series.aspx.

*Association du transport aérien international (IATA), Conseil international des aéroports (ACI), Civil Air Navigation Services Organisation (CANSO), Conseil international de coordination des associations d'industries aérospatiales (ICCAIA), Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) et Fédération internationale des associations de contrôleurs de la circulation aérienne (IFATCA).

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.